

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ACTION SOCIALE
SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION



AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion, Direction des Ressources Humaines et de l'Action Sociale, Sous Direction du Recrutement et de la Formation, lance l'ouverture du concours de recrutement, au profit de ses établissements pénitentiaires dans les grades suivants:

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Nombre de postes Budgétaires ouverts	structure d'affectation
Médecin généraliste de santé publique	Concours Sur titres	Diplôme de Docteur en médecine ou un titre reconnu équivalent	06	Béchar, Tamenghasset , Djelfa, Saida, Ouargla , Naâma.
Pharmacien généraliste de santé publique	Concours Sur titres	Diplôme de pharmacien ou un titre reconnu équivalent	02	Adrar, Ghardaïa.

Les dossiers de candidature aux concours de recrutement doivent comporter les pièces suivantes:

- une demande manuscrite;
- une copie de la carte nationale d'identité;
- une copie du titre, ou du diplôme exigé, auquel sera joint le relevé de notes du cursus d'études ou de formation;

- une fiche de renseignements, dûment remplie par le candidat, téléchargée sur le site de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion www.dgapr.mjustice.dz ou sur le site de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative :

(www.concours-fonction-publique.gov.dz) ou (www.dgfp.gov.dz), (Modèle n° 02);

Les candidats définitivement admis au concours de recrutement seront, préalablement, à leur nomination dans les grades postulés, invités à compléter leurs dossiers administratifs par l'ensemble des autres documents ci-après:

- une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national;
- un extrait de l'acte de naissance;
- deux (2) certificats médicaux (médecine générale et phthisiologie délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé;
- deux (2) photos d'identité;
- une attestation de fils ou de veuve de chahid, le cas échéant.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis aux concours sur titres doivent comporter, notamment:

- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la spécialité, dans le secteur privé, le cas échéant, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné;
- une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés en qualité de contractuel, le cas échéant;
- un document justifiant le suivi par le candidat d'une formation complémentaire au titre ou diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant;
- un document relatif aux travaux ou études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant;
- une fiche familiale d'état civil pour les candidats mariés;
- une attestation justifiant que le candidat est major de promotion, le cas échéant;
- une attestation justifiant l'handicap du candidat, le cas échéant.

Important:

* Pour les candidats fonctionnaires, joindre une autorisation de participation au concours et l'engagement de démission de son poste d'origine en cas de réussite (signés par l'employeur).

* Pour le diplôme équivalent au diplôme exigé, joindre l'attestation d'équivalence.

Délais des inscriptions:

Le processus d'inscription au concours de recrutement se termine par le téléchargement de la copie numérique du dossier de candidature sur le site électronique de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion www.dgapr.mjustice.dz, et ce dans un délai de **quinze (15) jours ouvrables** à compter de la date de la parution du premier placard publicitaire dans la presse écrite.

Les candidats retenus pour participer au concours seront informés par convocation écrite, en outre, la liste nominative des candidats concernés, sera affichée sur le site de la direction générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion,

Les candidats non retenus pour participer au concours, peuvent introduire un recours auprès de l'autorité ayant pouvoir de nomination qui doit statuer sur le dit recours et répondre aux intéressés au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de déroulement du concours.

Observations:

* Les attestations de fin d'étude à l'université ou instituts de formation ne seront pas prises en considération.

* Les dossiers reçus par courrier ordinaire ne seront pas pris en considération.